

INSTRUCTIONS DE COURSE

SANGUIWIND DE PRINTEMPS

13 mai 2023

CLUB DE VOILE DE SANGUINET GRADE 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B.
- 1.2 L'annexe T Conciliation s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la face Ouest du Club House.
- 3.2 Le PC course est situé au Club House.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.3 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l'eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au bout du ponton.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **14 heures**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 3 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Pas de procédure de départ après **18 heures**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est « **Européen** » pour les Planches et « **CVS** » pour les WING.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Les zones de course et les parcours choisis peuvent être décrits et annoncés au briefing des concurrents, et pourront être affichés sur le tableau officiel.

10. MARQUES

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouteille de Lait	Cylindrique blanche	Cylindrique jaune	Cylindrique blanche MIRA

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.

12.2 [DP] [NP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique : la pénalité est de deux tours.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	15 minutes	30 minutes	15 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Club House. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

19. REGLES DE SECURITE [DP][NP]

19.1 Un élargement par bracelets (sortie et retour) pourra être mis en place.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.

0. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme rose.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

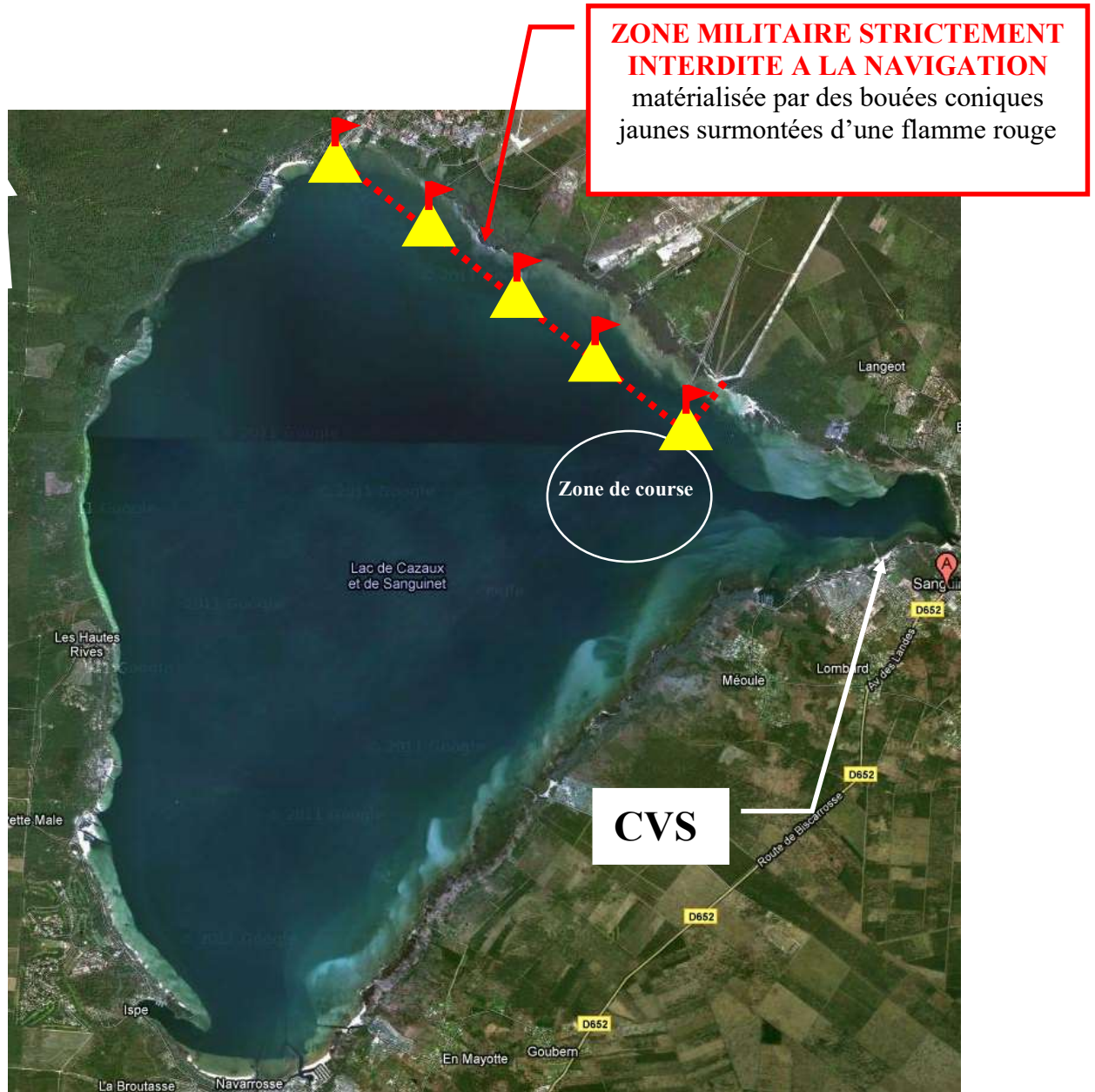
Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement en épi au voisinage du club est exclusivement réservé aux véhicules de l'organisation. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade situé à quelques pas de cette dernière peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être impactée par les véhicules des concurrents. La Police municipale verbalise les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

ANNEXE « ZONE DE COURSE »



ANNEXE PARCOURS

La description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, seront affichés le 13-05-2023 sur le tableau officiel d'information situé sur la face Ouest du Club House à partir de 12h00.